

Cote du document:	<u>GC 32/L.12/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>15</u>
Date:	<u>18 février 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance**

Conseil des gouverneurs — Trente-deuxième session  
Rome, 18-19 février 2009

---

Pour: **Information**

## **Note aux Gouverneurs**

Le présent document est soumis au Conseil des gouverneurs pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Gouverneurs qui auraient des questions techniques au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Brian Baldwin**

Conseiller principal en gestion des opérations

téléphone: +39 06 5459 2377

courriel: [b.baldwin@ifad.org](mailto:b.baldwin@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

# Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance

## I. Introduction

1. À sa vingt-sixième session, tenue en février 2003, le Conseil des gouverneurs est convenu que dorénavant le Conseil d'administration appliquerait de façon plus systématique le principe de l'allocation fondée sur la performance prévu par les principes et critères en matière de prêts, sur le modèle des approches en usage dans d'autres institutions financières internationales (IFI) et adopterait à cette fin un système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Il a en outre délégué au Conseil d'administration le pouvoir de définir dans le détail la conception et la mise en œuvre de ce système.
2. Plusieurs autres institutions financières de développement recourent à des systèmes d'allocation fondés sur la performance, notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque interaméricaine de développement et l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale. Tous les systèmes mesurent à la fois les résultats et les besoins. Un tableau comparatif des approches adoptées par les sept grandes institutions, y compris le FIDA, figure à l'annexe I.
3. Le SAFP repose sur l'établissement d'allocations annuelles mises en œuvre dans le cadre de cycles triennaux ou périodes d'allocation. Au cours de chaque cycle, le FIDA réexamine annuellement les allocations *ex ante* en fonction des résultats des évaluations de la performance des pays conduites chaque année, afin de tenir compte des changements importants relatifs aux besoins et/ou aux progrès des pays constatés dans la sphère politique et institutionnelle. Le premier exercice d'allocation a porté sur la période 2005-2007. L'exercice actuel couvre la période 2007-2009, qui coïncide avec celle de la septième reconstitution. Le rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA<sup>1</sup> a confirmé que l'extension du système uniforme d'allocation à l'ensemble du programme de prêts du FIDA entrerait en vigueur avec le programme de travail pour 2007 (c'est-à-dire la première année de la période de la septième reconstitution), et que les allocations régionales fixes cesseraient alors de s'appliquer.
4. L'annexe III contient les notes de pays par région pour 2008, les allocations annuelles aux pays pour 2009 et les allocations aux pays actualisées pour la période 2007-2009, ce qui comprend les ressources non utilisées redistribuées par le biais du SAFP. Haïti et le Libéria ont été ajoutés, et le Botswana, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République centrafricaine supprimés.
5. L'annexe IV contient des informations détaillées sur les évaluations du cadre sectoriel du développement rural pour 2008, établies conformément aux critères applicables définis dans le document EB 2003/80/R.3. Ces évaluations constituent la base de calcul de la note affectée à la performance du secteur rural, qui entre en ligne de compte pour établir la performance globale, et ainsi la note du pays et le montant de son allocation.

## II. Ajustements apportés au SAFP

6. Depuis la mise en place de ces systèmes, tous ceux qui les ont pratiqués ont reconnu la nécessité d'y apporter des ajustements et des améliorations. À sa session d'avril 2006, le Conseil est convenu de ce qui suit:

<sup>1</sup> La contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009), document GC 29/L.4.

- i) Conformément à l'Accord portant création du FIDA, les ressources du Fonds continueront d'être utilisées "compte étant dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable". En outre, l'application d'un système uniforme d'allocation à partir de 2007 permettra au FIDA, conformément à ce qui a été décidé lors de la septième reconstitution, de continuer "à affecter à l'Afrique subsaharienne un pourcentage de ressources au moins égal à celui que la région reçoit actuellement, sous réserve que la performance individuelle des pays le justifie".
  - ii) Le coefficient de pondération de 0,45 est considéré comme le "point d'équilibre" auquel la population conserve une influence importante dans la détermination des "besoins" au sein de la formule, tout en laissant une place importante à la performance et au revenu national brut (RNB) par habitant. Il a été convenu par conséquent que la formule serait modifiée pour affecter à la population un coefficient de pondération révisé de 0,45.
  - iii) De l'avis général, eu égard au fait que l'action du FIDA est spécifiquement axée sur la lutte contre la pauvreté rurale, l'utilisation du critère relatif à la population rurale (plutôt qu'à la population totale) dans la formule répondrait mieux au mandat du Fonds. Il a été décidé en conséquence que le concept de population rurale serait utilisé au plus tard dans le programme de travail 2008.
7. Le Conseil a en outre décidé qu'un groupe de travail serait constitué pour élucider les questions que posait l'application du SAFF.

### III. Groupe de travail sur le SAFF

8. Le groupe de travail<sup>2</sup>, présidé par un Administrateur, s'est réuni en février et septembre 2008 pour examiner les questions d'ordre technique et méthodologique, y compris celles qui font actuellement l'objet d'entretiens et d'examen avec les autres IFI qui appliquent des systèmes analogues. Les procès-verbaux des réunions figurent en annexe I.
9. Dans le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, il a été demandé au Conseil d'administration d'inviter le groupe de travail sur le SAFF à poursuivre ses travaux et à examiner aussi les pratiques adoptées par d'autres IFI afin d'apporter des améliorations au système. L'examen pourrait porter sur les points suivants: pondération respective des différents éléments de la formule utilisée pour calculer l'allocation au titre du SAFF, niveau actuel de l'allocation minimale et maximale, et nécessité éventuelle d'affecter à titre exceptionnel des fonds aux pays particulièrement vulnérables, en plus du soutien actuellement accordé aux pays qui sortent d'un conflit. Les méthodes adoptées par d'autres IFI pour réaffecter les ressources devraient également être étudiées.

### IV. Application du SAFF en 2008

10. La méthode adoptée pour la période d'allocation 2007-2009 ne devrait prendre en considération pour les nouveaux engagements que les pays désignés comme emprunteurs "effectifs", c'est-à-dire les pays où le FIDA escomptait des opérations de prêt ou de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) au cours de la période. Cette méthode a permis de recenser 90 pays susceptibles d'avoir besoin d'un financement<sup>3</sup>. Cela a facilité l'établissement d'allocations plus fiables et plus élevées au niveau des pays (neuf pays seulement ont reçu l'allocation

<sup>2</sup> Liste A: États-Unis d'Amérique, France, Italie et Suède  
Liste B: Nigéria, Venezuela (République bolivarienne du)  
Sous-liste C1: Mali  
Sous-liste C2: Inde  
Sous-liste C3: Mexique

<sup>3</sup> Le terme "effectif" ne se rapporte qu'aux nouveaux engagements de financement et non au montant ou à l'état du portefeuille en cours.

minimale) et devrait aussi réduire les réaffectations nécessaires lorsque des pays n'utilisent pas leur allocation. Les allocations finales pour 2007 et les chiffres provisoires pour 2008 et 2009, calculés sur cette base, ont permis d'établir l'allocation globale des pays pour la période triennale d'allocation. Les chiffres relatifs à 2008 et 2009 sont donnés à titre indicatif sous réserve de l'évolution annuelle de la performance (évaluée sur la base des projets à risque, de la performance du secteur rural et de l'indice d'allocation des ressources de l'IDA), ainsi que de la population et du RNB par habitant.

11. Ce processus s'est répété en septembre/octobre 2007 (pour les notes de pays relatives à 2007 et les allocations finales pour 2008), des données à jour étant disponibles sur la performance du portefeuille et du secteur rural. Le cas échéant, on a utilisé des moyennes pondérées pour réduire la variance statistique dans le temps. Par suite de l'évolution vers des allocations uniformes, les données ont fait l'objet d'un examen et d'un étalonnage interrégionaux afin d'assurer la cohérence des évaluations et, de ce fait, la méthode de notation des indicateurs de la performance du secteur rural a été améliorée.
12. Tous les prêts et les dons à des pays spécifiques présentés au Conseil d'administration en 2008 s'inscrivaient dans les limites des allocations par pays du SAFP. Dans le contexte de la mise en œuvre du CSD, les pays ne présentant **pas** de risque de surendettement futur (pays classés "vert") et continuant de ce fait à être admis à bénéficier de prêts du FIDA se sont vu attribuer des allocations SAFP légèrement supérieures. On trouvera en annexe II le classement CSD des pays emprunteurs effectifs pour 2009.

## **V. Mise à jour des notes de pays pour 2008 et des allocations par pays pour 2009**

13. Comme il est indiqué ci-dessus, les allocations finales par pays pour 2008 ont été établies sur la base des notes de pays calculées à la fin de 2007. Au cours du quatrième trimestre de 2008, à mesure que les données actualisées sur la performance du portefeuille et du secteur rural devenaient disponibles, on a procédé à une mise à jour des notes de pays. Les données actualisées seront présentées dans les notes définitives de pays pour 2008 et les allocations par pays pour 2009, soumises en décembre 2008 au Conseil d'administration, puis rendues publiques conformément aux procédures agréées pour la diffusion, sur le site web du FIDA, des informations sur le SAFP ([www.ifad.org/operations/pbas](http://www.ifad.org/operations/pbas)).
14. Il n'a pas été nécessaire en 2007 et en 2008, les deux premières années de la période d'allocation, de procéder à des réaffectations. Cette situation est semblable à celle des autres IFI qui ont adopté des systèmes analogues. Le Conseil d'administration a toutefois reconnu que, lors de la mise en place du SAFP au FIDA, il y aurait des situations où il ne serait peut-être pas possible de souscrire des engagements correspondant aux allocations *ex ante* des pays au cours de la période d'allocation. Cela serait le cas, par exemple, en l'absence de demande de prêts du FIDA ou faute de possibilités d'engager des opérations dans des domaines prioritaires indiqués dans les programmes d'options stratégiques par pays axés sur les résultats. En pareil cas, la part inutilisée des allocations serait réintégrée dans la masse des ressources allouables<sup>4</sup>, afin d'être redistribuée par le biais du SAFP en vigueur (document EB 2003/79/R.2/Rev.1, paragraphe 40). Pour 2009, par conséquent, toutes les ressources inutilisées au cours de la période d'allocation 2007-2009 ont été traitées dans le cadre de la masse de ressources allouables pendant la dernière année de la période d'allocation. Les ressources inutilisées ont été allouées conformément à la méthode du SAFP.

<sup>4</sup> La notion de masse de ressources à redistribuer a également été mentionnée dans la section sur la réallocation des ressources non engagées du document EB 2003/79/C.R.P.3

15. À sa session de septembre, le groupe de travail sur le SAFP a examiné l'éventualité d'inclure un ou deux nouveaux pays dans le système, ce qui pourrait être nécessaire en 2009, soit la dernière année du cycle d'allocation. Cela se ferait sans bouleverser l'équilibre global des allocations (en écartant un ou plusieurs pays ayant obtenu la même note), de manière à faciliter l'entrée de ces pays dans la réserve de projets devant être soumise à l'approbation du Conseil d'administration en 2009. Les allocations pour 2009 qui ont été soumises au Conseil d'administration en décembre 2008 (ci-jointes au présent document) comprenaient donc Haïti et le Libéria.

# Comparaison des systèmes d'allocation fondés sur la performance

## I. APERÇU DES PRINCIPALES AIDES MULTILATÉRALES ACCORDÉES À DES CONDITIONS FAVORABLES

Tableau 1.1: Informations essentielles: fonds accordés à des conditions favorables, coûts de l'emprunt, critères d'admissibilité et nombre de pays concernés

Institution	Fonds	Date de création	Phase de reconstitution	Coût de l'emprunt	Nombre de pays admissibles ou ayant accès <sup>a</sup>			Critère d'admissibilité du pays
					Conditions favorables	Mixte <sup>b</sup>	Total	
Banque africaine de développement (BAfD)	Fonds africain de développement	1973	Fonds africain de développement-11	Remboursement sur 50 ans, différé d'amortissement de 10 ans, sans intérêt, commission de service de 0,75% l'an; et 0,5% de commission d'engagement sur les crédits non décaissés	38	2	40	Politique de crédit de la BAfD, 1995. Tant qu'elle n'a pas élaboré sa propre politique de crédit, la BAfD utilise le classement des pays de l'IDA en Afrique
Banque asiatique de développement (BAfD)	Fonds asiatique de développement	1973	Fonds asiatique de développement-9	Durée de 32 ans, différé d'amortissement de 8 ans, 1% durant la période d'amortissement, 1,5% par la suite	17	12	29	Politique de gradation de la BAfD, 2008
Banque de développement des Caraïbes (BDC)	Fonds spécial de développement	1984	Fonds spécial de développement 6		1	18**	19	Tous les pays membres (le Groupe 1 ne dispose que d'un accès limité)
Union européenne, Programme Afrique, Caraïbes et Pacifique (UE ACP)	Fonds européen de développement							
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Caisse du FEM	1991	FEM-4	Essentiellement dons, fourniture de moyens autres que des dons	160	0	160	Directives fournies par les conventions pour l'environnement mondial, et/ou admissibilité à bénéficier de prêts de la Banque mondiale ou d'une assistance technique du PNUD
Banque interaméricaine de développement (BID)	MODE 1: T 200. Mécanisme de financement intermédiaire (MFI)	1982	1998 à ce jour	Le portefeuille actuel du MFI reçoit des allocations annuelles à hauteur de 3,62% maximum. Pour la structure parallèle de prêt: 20% sous forme de prêts du FOS de 40 ans, remboursables à l'échéance et assortis d'un taux d'intérêt de 25 points de base, et 80% sous forme de prêts de capital ordinaire à taux variable du Mécanisme en devise unique, d'une durée de 30 ans et assortis d'un différé d'amortissement de 5 ans et demi.	0	5	5	Uniquement Suriname, Équateur, El Salvador, Guatemala, Paraguay
	MODE 2: Après 2007. Mécanisme de financement intermédiaire (MFI)	2008	2008	Les pays qui avaient auparavant accès au MFI peuvent obtenir des fonds à des conditions favorables (du FOS) à hauteur de 20% pour chaque prêt, les 80% restants étant constitués de capital ordinaire à des taux d'intérêt et conditions ordinaires.	0	5	5	Uniquement Suriname, Équateur, El Salvador, Guatemala, Paraguay
Banque interaméricaine de développement (BID)	Fonds des opérations spéciales (FOS)	1961	Accord 1998	Fixé à 0,25% par an, perçu deux fois l'an, durée de 40 ans, différé d'amortissement de 39 ans, remboursement unique du principal en année 40.		5	5	Cinq pays (Bolivie, Guyana, Haïti, Honduras et Nicaragua (+ montant restreint à la Banque de développement des Caraïbes)
Fonds international de développement agricole (FIDA)	FIDA	1977	Huitième	Conditions ordinaires: durée de 15 à 18 ans, différé d'amortissement de 3 ans, taux LIBOR variable appliqué au panier du DTS Conditions intermédiaires: durée de 20 ans, différé d'amortissement de 5 ans, la moitié du taux appliqué pour les conditions ordinaires Particulièrement favorables: 0,75% par an, durée de 40 ans, différé d'amortissement de 10 ans.	Conditions particulièrement favorables, intermédiaires et ordinaires		121	Tous les pays membres
Groupe de la Banque mondiale (IDA)	Association internationale de développement	1961	IDA15	Remboursement sur 35-40 ans, différé d'amortissement de 10 ans, sans intérêts	66	15	78 + Kosovo	Pays avec PNB par habitant <1 095 USD pour l'exercice 2009

<sup>a</sup> Pour certains fonds, il y a des pays admissibles techniquement parlant mais qui, dans la pratique, ne peuvent pas contracter d'emprunts.

<sup>b</sup> Les emprunteurs pouvant bénéficier d'un financement mixte peuvent avoir accès, en un seul prêt, à des fonds accordés à des conditions favorables et à des ressources de capital ordinaire.

## II. FORMULES D'ALLOCATION

Tableau 2.1: Formules d'allocation (les sigles utilisés dans les formules correspondent aux sigles anglais)

Institution	Début de l'AFP	Formule d'allocation				Allocation minimum	Plafond
		Facteurs relatifs aux besoins		Facteurs relatifs à la performance			
BAfD	1999	$POP^{1.0} \times GNPPC^{-0.125}$	x	$[(0.26CPIA_{A-C} + 0.58CPIA_D + 0.16PORT)]^{4.0}$	= allocation pondérée	5 millions de DTS	
BAsD	2001	$POP^{0.6} \times GNPPC^{-0.25}$	x	$[(ES\_CPIA^{0.7} \times PORT^{-0.3}) \times GOV]^{2.0}$	= coefficient d'allocation pondéré	Néant	Un plafond est imposé aux principaux emprunteurs du Fonds asiatique de développement.
BDC	2000	$LogPOP \times GNPPC^{0.9} \times VUL^{2.0}$	x	$[0.7CPIA + 0.3PORT]^{2.0}$	= allocation pondérée		Haïti est soumis à un plafond fixe et ne perçoit pas d'allocation calculée sur la base de la formule.
UE (ACP)		$LogPOP \times 0.2GNPPC^{-1.0} \times 0.2HDI^{-1.0} \times DEBT \times VUL$			= allocation pondérée		
FEM	2006	GBI <sup>0.8</sup> (L'indice des avantages mondiaux est calculé séparément pour les deux domaines d'intervention. Pour la biodiversité, il est calculé comme suit : 0,8 x BIODIVERSITÉ TERRESTRE + 0,2 BIODIVERSITÉ MARINE (la biodiversité terrestre est définie comme 0,55 x espèces représentées + 0,20 x espèces menacées + 0,15 x écorégions représentées + 0,10 * écorégions menacées; et la biodiversité marine est définie comme espèces marines représentées; pour le changement climatique, il est défini comme mesure de référence des émissions de gaz de serre X coefficient d'ajustement de l'intensité de carbone)	x	$[0.2CPIA + 0.10PORT + 0.70CEPIA]$  (On utilise les notations de la Banque mondiale relatives à l'évaluation des politiques et institutions nationales, avec un coefficient de 0,7 pour le critère environnemental et de 0,2 pour l'"indicateur global" (gouvernance). La performance du portefeuille, PORT, est estimée sur la base des projets environnementaux du FEM et de la Banque mondiale sur dix ans.	= allocation pondérée pour chaque domaine d'intervention	1 million d'USD pour chaque domaine d'intervention	
BID (MFI)	2002 à 2008 (le MFI a été interrompu en 2007)	$(0.133FUND) \left( \frac{POP}{\sum POP} \right) + (0.133FUND) \left( \frac{1}{\sum \frac{1}{GNPPC}} \right) + (0.133FUND) \left( \frac{DEBT}{\sum DEBT} \right)$	+	$(0.6FUND) \times \left[ \frac{0.7CIPE + 0.3PORT}{\sum (0.7CIPE + 0.3PORT)} \right]$	= 50% allocation en USD (Composante I)		
BID (FOS)	2002 (formule actuelle 2007)	$Pop^{0.50} \times GNIPC^{-1}$	x	$[0.3PORT + 0.7CIPE]^{2.0}$	= 50% allocation en USD (Composante II)		25 millions d'USD par an
		$(0.22FUND) \left( \frac{POP}{\sum POP} \right) + (0.133FUND) \left( \frac{1}{\sum \frac{1}{GNPPC}} \right)$	+	$(0.6FUND) \times \left[ \frac{0.7CIPE + 0.3PORT}{\sum (0.7CIPE + 0.3PORT)} \right]$	= 50% allocation en USD (Composante I)		54 millions d'USD par an
FIDA	2005	Rural $POP^{0.45} \times GNIPC^{-0.25}$	x	$[0.2CPIA + 0.35PORT + 0.45RuralCPIA]^{2.0}$	= allocation pondérée	1 million d'USD	5% du total alloué
Banque mondiale (IDA)	1977	$POP^{1.0} \times GNPPC^{-0.125}$	x	$[0.24CPIA_{A-C} + 0.68CPIA_D + 0.08PORT]^{5.0}$	= allocation pondérée	4,5 millions de DTS par reconstitution	19,8 DTS par habitant

**Note:** Variables: CIPE = Évaluation des institutions et politiques du pays (BID); CPIA = Évaluation des politiques et institutions nationales; DEBT = coefficient du service de la dette; ES\_CPIA = Critères de performance économique et sociale dans le CPIA (pour la BAsD); FSO =Fonds des opérations spéciales (BID); Fund = taille de l'enveloppe MFI et FOS; GOV = Moyenne des cinq critères dans le groupe gestion du secteur public pour le Fonds asiatique de développement; moyenne des six critères relatifs à la performance de la gouvernance et du secteur public pour la BAfD; moyenne des cinq critères pour le groupe gestion du secteur public (groupe D) pour l'IDA; GNPPC = PNB par habitant; Log = logarithme; HDI = Indicateur du développement humain; PCEF = Facteur de relèvement post-conflit (BAfD);POP = Population; PORT= Notation du portefeuille; RuralCPIA = Notation de la performance des politiques et institutions de développement rural (FIDA); VUL= Vulnérabilité du pays (EU ACP).

**Tableau 2.2: Coefficients de pondération de la performance des politiques et institutions et notations du portefeuille de pays dans la formule d'allocation des ressources**

Institution	Coefficient de pondération dans la « notation de la performance de pays » concernant:		Base de la notation de la performance du portefeuille	Coefficient de pondération additionnel pour la gouvernance?
	Performance des politiques et des institutions	Performance du portefeuille		
<b>BAfD</b>	26%	16%	Projets à risque	
<b>BAsD</b>	85%	15%	Projets à risque	
<b>BDC*</b>	70%	30%	Tous les projets en cours: les notes de performance sont basées sur les critères de performance de projet de l'OCDE/CAD**	
<b>EU (ACP)*</b>	80%	20%	Taux d'utilisation des ressources	
<b>FEM</b>	90%	10%	Objectifs de développement et notation de l'état d'avancement de la mise en œuvre pour le portefeuille du FEM et notes figurant dans les rapports d'achèvement des projets de la Banque mondiale relatifs à l'environnement	
<b>BID (FOS)</b>	70%	30%	Basé sur le pourcentage de soldes non décaissés en relation avec des projets classés comme "faisant problème" ou "en alerte" dans le système de suivi du portefeuille de la Banque. Les variables sont mesurées sur une échelle de 1 à 6 (6 étant le niveau de performance le plus élevé).	
<b>FIDA</b>		35%	Projets faisant problème et projets à risque (5 sur 11 signalés)	
<b>IDA</b>	92%	8%**	Projets faisant problème	

Note: \* Il est difficile, dans ce tableau, de comparer l'Union européenne (Fonds européen de développement ACP) et la Banque de développement des Caraïbes (Fonds spécial de développement) aux autres dans la mesure où des facteurs additionnels – qui ne sont pas indiqués ici – figurent dans leurs formules et modifient le coefficient effectif de pondération des composantes de la performance. \*\* À plusieurs reprises, la Banque mondiale/IDA a appliqué des coefficients de pondération différents à la performance du portefeuille – zéro, 7%, 10% et 20%.

**Tableau 2.3: Transformation du "pourcentage de projets à risque" en "notation de la performance du portefeuille"**

Notation	BAfD	BAsD <sup>a</sup> (indicatif)	BDC	UE (ACP)	FEM	FIDA	IDA	BID
6,0					sans objet	0%, 2 ans au moins		Proportion d'USD non décaissés en cas de projet faisant problème ou de projet à risque sous forme de pourcentage du montant total non décaissé dans tous les projets en cours dans le pays.
5,5								
5,0	0: taille du portefeuille >5		0-19%			0%		
4,5	0: taille du portefeuille <5	0-3%					0%	
4,0	0 à 20%	4-6%	20-39%			1 à 34%	1-4%	
3,5	21 à 40%	7-14%					5-15%	
3,0	41 à 60%	15-29%	40-59%			35 à 67%	16-26%	
2,5	61 à 80%	30-100%					27-67%	
2,0	46 à 70%		60-79%			68 à 100%	68-100%	
1,5	>100% pour 2 ans ou plus							
1,0			80-100%		100% 2 ans au moins			

<sup>a</sup>BAsD, *Policy on Performance-Based Allocation for Asian Development Fund Resources* (Politique relative au système d'allocation fondé sur la performance pour les ressources du Fonds asiatique de développement), R20-01, 20 février 2001, Appendice 2, page 2.

Tableau 2.4: Critères d'évaluation de la performance des politiques et institutions nationales (Indice d'allocation des ressources de l'IDA/EPIN)

	Fonds africain de développement	Fonds asiatique de développement	BDC	BID (FOS et MFI)	IDA*	FEM	FIDA
<b>I. Critères d'évaluation de l'EPIN</b>							
<i>Gestion macroéconomique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique fiscale</li> <li>Performance macroéconomique globale</li> <li>Capacités de gestion macroéconomique et de la dette extérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion macroéconomique</li> <li>Politique fiscale</li> <li>Politique de la dette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion macroéconomique</li> <li>Politique fiscale</li> <li>Politique de la dette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déséquilibres macroéconomiques (politiques fiscales et monétaires)</li> <li>Gestion de la dette extérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion macroéconomique</li> <li>Politique fiscale</li> <li>Politique de la dette</li> </ul>		comme IDA
<i>Politiques structurelles et sociales</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination régionale et commerce</li> <li>Secteur financier</li> <li>Environnement réglementaire des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commerce</li> <li>Secteur financier</li> <li>Environnement réglementaire des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique commerciale</li> <li>Secteur financier</li> <li>Environnement réglementaire des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commerce et politiques commerciales</li> <li>Stabilité du secteur bancaire et financier</li> <li>Politiques et institutions pour la stabilité de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique commerciale</li> <li>Secteur financier</li> <li>Environnement réglementaire des entreprises</li> </ul>	Politiques et institutions pour la viabilité environnementale (comme IDA)	comme IDA
<i>Politiques d'intégration/égalité sociale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité hommes-femmes</li> <li>Équité dans l'utilisation des fonds publics</li> <li>Renforcement du capital humain</li> <li>Protection sociale et emploi</li> <li>Politiques et réglementations environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité hommes-femmes</li> <li>Équité dans l'utilisation des fonds publics</li> <li>Renforcement du capital humain</li> <li>Protection sociale et emploi</li> <li>Politiques et institutions pour la viabilité environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité hommes-femmes</li> <li>Équité dans l'utilisation des fonds publics</li> <li>Renforcement du capital humain</li> <li>Protection sociale et emploi</li> <li>Politiques et institutions pour la viabilité environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Questions relatives à la parité hommes-femmes et à l'intégration des populations autochtones et autres minorités ethniques</li> <li>Renforcement des ressources humaines et protection sociale</li> <li>Suivi et analyse de la pauvreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité hommes-femmes</li> <li>Équité dans l'utilisation des fonds publics</li> <li>Renforcement des ressources humaines</li> <li>Protection sociale et emploi</li> <li>Politiques et institutions pour la viabilité environnementale</li> </ul>		comme IDA
<i>Performance de la gouvernance et du secteur public</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de propriété et gouvernance réglementée</li> <li>Qualité de la gestion budgétaire et financière</li> <li>Efficience en matière de mobilisation de ressources</li> <li>Qualité de l'administration publique</li> <li>Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de propriété et gouvernance réglementée</li> <li>Qualité de la gestion budgétaire et financière</li> <li>Efficience en matière de mobilisation de ressources</li> <li>Qualité de l'administration publique</li> <li>Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de propriété et gouvernance réglementée</li> <li>Qualité de la gestion budgétaire et financière</li> <li>Efficience en matière de mobilisation de ressources</li> <li>Qualité de l'administration publique</li> <li>Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de propriété, gouvernance et secteur privé</li> <li>Transparence et responsabilité dans le secteur public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de propriété et gouvernance réglementée</li> <li>Qualité de la gestion budgétaire et financière</li> <li>Efficience en matière de mobilisation de ressources</li> <li>Qualité de l'administration publique</li> <li>Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public</li> </ul>	Comme IDA	comme IDA

<b>II. Coefficient de pondération dans l'EPIN</b>							
	<i>Fonds africain de développement</i>	<i>Fonds asiatique de développement</i>	<i>BDC</i>	<i>BID</i>	<i>IDA*</i>	<i>FEM</i>	<i>FIDA</i>
<i>Gestion macroéconomique</i>	33,33%	11,7%	25%	15%	25%		comme IDA
<i>Politiques structurelles et sociales</i>	33,33%	11,7%	15%	20%	25%		comme IDA
<i>Politiques d'intégration et d'égalité sociales</i>	33,33%	11,7%	25%	35%	25%	70%	comme IDA
<i>Performance de la gouvernance et du secteur public</i>	100% (indépendamment des 3 groupes EPIN) 33,33%	50,0%	25%	30%	25%	20%	comme IDA
<b>III. Opération de notation de l'EPIN</b>							
<i>Fréquence de l'opération de notation</i>	Annuelle	Annuelle	Biennale	Tous les deux ans	Annuelle	comme IDA	comme IDA
<i>Étalonnage</i>	Oui	Non	Oui. Avec la Banque mondiale pour deux ou trois pays des Caraïbes chaque année.	Non	Oui. Normalement, chaque année, environ 20 pays sont notés d'abord comme base de référence		
<i>Justification écrite</i>	Oui	Oui	Non	Oui	Oui		

Note: \* Le FEM utilise uniquement les données sur les politiques et institutions pour la viabilité environnementale fournies par l'IDA. Le FIDA applique les mêmes critères que l'IDA.

### III. OBSERVATIONS EN MARGE DE LA FORMULE

Tableau 3.1: Allocations spéciales, limites imposées aux allocations, et gestion des allocations

	BAfD	BAfD	BDC	UE ACP	FEM	BID	FIDA	IDA
<b>Limites imposées aux allocations</b>								
Allocations minimum?	Oui, 5 millions de DTS	Non, mais pas zéro	Non. Zéro est possible.	Non, mais pas zéro.	1 million d'USD pour chaque domaine d'intervention	Non, mais pas zéro	1 million d'USD	4,5 millions de DTS pour 3 ans
Réserve en dollars indépendante pour un groupe spécial de pays?	Non	Oui. 4,5% du pouvoir d'engagement pour les PAYS du Pacifique.	Oui. Groupe 4: Guyana et Haïti.			Non. Le Mécanisme de financement intermédiaire (pour les pays à revenu intermédiaire) a été interrompu en 2007 et remplacé par des dispositifs mixtes (20% max. de fonds FOS)	Non	
Allocations plafonnées?	Oui. 10% pour les pays à forte densité de population	Plafond indicatif. Les pays à financement mixte avec des parts de l'AFP supérieures à 14% ne recevront que la moitié de la part au-dessus de ce seuil.			1) Biodiversité: 10% des ressources totales. Aucun pays concerné. 2) Changement climatique: 15% des ressources totales. Seule la Chine est concernée.		Allocations plafonnées à 5% du cycle	Allocations plafonnées pour deux pays solvables bénéficiant d'un financement mixte au-dessous du seuil opérationnel de l'IDA: Inde, Pakistan
Réserve générale		Non			Aucune disposition spécifique, gestion administrative	100 millions d'USD	Non	Non
<b>Allocations spéciales</b>								
Préférence aux petits pays?	Oui, allocation minimum	Oui. Distorsion du coefficient de pondération dans la formule de l'AFP en faveur des petits pays.			Oui, allocation minimum	Oui, le "pot" en USD relatif à la performance avantage les petits pays	Oui, allocations minimum	Oui, allocation minimum de 1,5 million de DTS par an, qui avantage les petits pays
Règles d'allocation différentes pour les États fragiles/en situation post-conflit?	Oui, allocation complémentaire pour les États fragiles après leur AFP	Oui, pour les pays admissibles			Non	Non	Oui, pour les pays admissibles	Oui, pour les pays admissibles
Définition d'États fragiles/en situation post-conflit	Oui	Les pays en situation post-conflit correspondent aux pays sortant d'une situation de conflit violent et prolongé			Non			Post-conflit: un pays qui a récemment traversé un conflit intense, sur la base: a) de l'étendue des pertes en vies humaines provoquées par le conflit, ou b) de la proportion de population déplacée ou exilée, et/ou c) de l'ampleur des dégâts matériels. Réengagement: pays en phase de réengagement après une période prolongée de désengagement, d'accumulation d'arriérés importants et/ou d'effondrement partiel de l'État.
Durée/modalités d'assistance pour les États fragiles/en situation post-conflit?	6 ans	Conformément au cadre de l'IDA	Haïti est devenu membre de la BDC en 2005. Ne figure pas dans les formules d'allocation. Allocation fixe.		Non			Post-conflit: 10 ans, les 6 dernières années en phase de réduction progressive jusqu'au niveau de l'AFP. Réengagement: 5 ans, les 3 dernières années en phase de réduction progressive
Réserve pour mesures en cas d'urgence ou de catastrophe?	6 ans	Conditions de prêt plus souples	Oui, 10 millions d'USD	Enveloppe B (environ 20% des fonds ACP)	Non	Possibilité d'utiliser la réserve générale		Non

	<i>BAfD</i>	<i>BAfD</i>	<i>BDC</i>	<i>UE ACP</i>	<i>FEM</i>	<i>BID</i>	<i>FIDA</i>	<i>IDA</i>
Réserve pour domaines d'action prioritaires, comme le sida	Oui: 17,5% pour les projets régionaux et 7,5% pour les États fragiles	Non	Oui		Non	Non		Non
<b>Soutenabilité de la dette et dons</b>								
CSD adopté pour déterminer les dons et les prêts?	Oui	Oui			s.o.	Le niveau de concessionnalité pour chaque pays admissible est fonction des indicateurs de surendettement (analyse de la soutenabilité de la dette)	Comme IDA	Oui, le risque de surendettement d'un pays (sur la base de l'analyse de la soutenabilité de la dette) détermine le panachage prêt-don
Modification de l'abattement, du pourcentage et de la méthodologie	Oui	20% d'abattement, intégralement disponible pour le mécanisme de conditions ordinaires			s.o.		Allocations sous forme de don sous réserve d'une réduction de volume de 5%, dès le départ	Allocations sous forme de don sous réserve d'une réduction de volume de 20%, dès le départ: 11% d'abattement pour encouragement et 9% d'abattement des frais
Compensation IADM appliquée aux allocations?					s.o.	Non		Oui
<b>Projets régionaux (multipays)</b>								
Réserve pour les projets régionaux (% reconstitution et valeur en USD)	17,5% de la 11 <sup>e</sup> reconstitution du Fonds africain de développement; 953 millions de DTS	10% du pouvoir d'engagement du Fonds asiatique de développement	2001 (15 millions d'USD)		5% des ressources disponibles (50 millions d'USD pour la biodiversité et 50 millions d'USD pour le changement climatique)	Non	Non	Oui, réserve d'environ 4% d'IDA15 (1,2 milliard de DTS) pour les projets régionaux ou 400 millions de DTS par an, dont quelque 80% pour l'Afrique
Critères appliqués aux projets régionaux	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pays emprunteur doit avoir accès au Fonds asiatique de développement.</li> <li>Le projet ne peut avoir d'activités au titre de ses composantes dans un pays avec des arriérés auprès du Fonds asiatique de développement.</li> <li>La conception du projet doit s'inscrire dans le droit fil de la stratégie de coopération à l'échelle régionale, du manuel des opérations sur la coopération régionale, des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des stratégies de partenariat par pays et plans d'activités opérationnelles de pays.</li> <li>Les avantages dérivant du projet doivent concerner plus d'un pays; et l'appropriation par le pays doit être démontrée à travers le financement partiel provenant de l'AFP du pays</li> </ul>			En fonction de l'ampleur des avantages indirects			Critères: i) au moins trois pays participants; ii) preuve de retombées à l'étranger; iii) appropriation par le pays et la région; iv) cohérence avec la stratégie régionale; et v) potentiel de promotion de l'harmonisation des politiques

	<i>BAfD</i>	<i>BA sD</i>	<i>BDC</i>	<i>UE ACP</i>	<i>FEM</i>	<i>BID</i>	<i>FIDA</i>	<i>IDA</i>
Contributions de pays requises? Si oui, dans quelle mesure?	Oui. 1/3 des coûts de projet dans le pays, avec un plafond de 10% si l'AFP du pays est inférieure à 20 millions de DTS	Sur le total du financement du Fonds asiatique de développement, 2/3 proviennent de la réserve sous-régionale et 1/3 provient de l'AFP. Un plafond de 20% sera appliqué aux contributions requises au titre de l'AFP biennale. Au-delà de ce plafond, la contribution de pays provenant de l'AFP ne sera pas obligatoire.			Oui	Non		Un pays participant est tenu de contribuer à hauteur d'un tiers des coûts du projet régional, avec un plafond cumulatif pour la contribution du pays correspondant à 20% de l'allocation annuelle.
<b>Périodes d'allocation et de réallocation</b>								
Période couverte pas une seule allocation	3 ans	Biennale avec examen à mi-parcours	Quatre ans		Quatre ans avec une réallocation au bout de deux ans	Deux ans	Trois ans	Un an
Limites concernant la concentration en début de période ou en fin de période?	Oui. 50% fermes en année 1, et jusqu'à 50% en année 2. En année 2, possibilité de concentration de 100% en fin de période si année 1 non utilisée	Part de l'allocation biennale pour les pays dont l'allocation est: <ul style="list-style-type: none"> <li>• ≥40 millions d'USD – 62,5%</li> <li>• &lt;40 millions d'USD et une population ≥ 1 million – 100%</li> <li>• &lt; 40 millions d'USD et une population &lt; 1 million – 175%</li> </ul>			L'accès maximum durant les deux premières années du cycle de quatre ans est de 50%.		Non	Concentration limitée en début de période (à 30%) des allocations durant les deux premières années; les petits pays et les pays à financement mixte plafonné peuvent concentrer des pourcentages plus élevés en début de période. Aucune limite de concentration en fin de période durant les deux premières années.
Réallocations entre pays? Limites de réallocation?	Oui. Réallocation durant la troisième année des ressources non utilisées. Utilisation de l'AFP pour allocations à tous les autres pays	Vers la fin de la période de reconstitution, les allocations non utilisées seront réallouées en fonction de l'AFP			Réallocation au bout de deux ans. Si un pays a une allocation individuelle durant la première moitié de la période de reconstitution, une allocation individuelle lui est garantie durant la seconde moitié (plutôt que de figurer dans la "réserve" de pays).	Ni report ni réallocation. Toutes les ressources du FOS non utilisées au titre des allocations biennales viendront s'ajouter aux ressources disponibles pour la période biennale successive.	Oui. Réallocations en troisième année	Durant la troisième année du cycle de reconstitution, des fonds peuvent être réalloués au cas par cas, mais uniquement selon une hiérarchie allant des pays les moins performants aux pays les plus performants.
Approbation conditionnelle lorsque le pouvoir d'engagement reste insuffisant à l'issue de la période d'allocation?	Oui	Oui	Oui		Pas de disposition spécifique	Oui	s.o.	s.o.
Prêt ou report des allocations entre périodes de reconstitution					Non	La mise en place d'une disposition limitée en faveur du report de projets au cours des six premiers mois d'une nouvelle période de reconstitution est sérieusement envisagée.	Oui, uniquement pour les pays recevant une allocation minimum	Non

## IV: DIFFUSION DES INFORMATIONS

Tableau 4.1: Diffusion des notes et de l'allocation de performance attribuées au pays

<i>Institution</i>	<i>Pratiques de diffusion</i>				<i>Divulgateion de l'allocation?</i>
	<i>Divulgateion de la note globale examen portefeuille de pays/EPIN</i>	<i>Divulgateion des notes relatives aux critères examen portefeuille de pays /EPIN</i>	<i>Divulgateion de la justification de la notation examen portefeuille de pays/EPIN</i>	<i>Divulgateion sur le site web de l'examen portefeuille de pays/EPIN</i>	
Banque africaine de développement	Oui				
Banque asiatique de développement	Note finale	Oui	Non	Oui	Uniquement au sein du Conseil
Banque de développement des Caraïbes	Note finale	Oui	Non	Non	
Commission européenne (ACP)					
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Découle des allocations et de l'indice des avantages	Non	Non		Oui
Banque interaméricaine de développement	Note finale	Non	Non	Oui	
Fonds international de développement agricole	Note finale	Note finale	Non	Oui	Oui, divulgué sur internet comme document du Conseil
Banque mondiale (IDA)	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, divulgué au sein du Conseil de l'IDA uniquement pour information à partir de la fin de l'exercice 2009

## **Groupe de travail du Conseil d'administration sur le SAFF: procès-verbaux des quatrième et cinquième réunions**

### **A. Procès-verbal de la quatrième réunion, 28 février 2008, FIDA, Rome**

#### **Membres:**

Présents: États-Unis – Liza Morris, Andrew Velthaus; France – Clarisse Paolini, Inde – Ramalingam Parasuram, président; Italie – Augusto Zodda; Mali – Mohammed Al Moustapha Cissé; Mexique – Diego Alonso Simancas Gutierrez; Nigéria – Yaya O. Olaniran

Absents: Suède; Venezuela (République bolivarienne du)

#### **Observateurs:**

Argentine – María del Carmen Squeff; Brésil – José Antonio Marcondes De Carvalho, Felipe Haddock Lobo Goulart; Cameroun – Médi MOUNGUI; Équateur – Geoconda Galán Castelo; Guatemala – Ileana Rivera De Angotti

#### **Secrétariat:**

B. Baldwin; T. Rice; E. Murguía; U. Demirag

1. Le président souhaite la bienvenue aux membres du groupe de travail et aux observateurs. Après approbation de l'ordre du jour, il note qu'un certain nombre de réunions fructueuses se sont déroulées courant 2007, depuis la création du groupe de travail par le Conseil d'administration en avril 2006, et que ces réunions ont fait l'objet d'un rapport lors de la session du Conseil d'administration de décembre 2007. Le président fait remarquer que le Conseil a indiqué que le groupe de travail devrait continuer de se réunir dans le même objectif, à savoir faire mieux comprendre les questions soulevées par le SAFF appliqué par le FIDA.
2. Le secrétariat fait une présentation Powerpoint illustrant les principales caractéristiques du SAFF tel qu'appliqué par le FIDA ainsi que les décisions prises depuis l'adoption de cette approche. Les discussions du groupe de travail portent ensuite sur la présentation et le SAFF au sens large.
3. Au cours du débat, plusieurs membres du groupe de travail rappellent que, conformément au mandat défini par le Conseil d'administration, le groupe est chargé de recueillir des données et d'aider à mieux comprendre le SAFF. Le Comité de l'évaluation du Conseil devrait être saisi des questions relatives à l'évaluation du SAFF et les propositions d'amendement y relatives devraient être présentées au Conseil d'administration par les membres eux-mêmes plutôt que par le groupe de travail.
4. Le groupe de travail discute de l'introduction de la population rurale dans la formule du SAFF (après le Conseil d'administration d'avril 2006) et en examine les conséquences sur les allocations par pays. Plusieurs membres et observateurs sont préoccupés par le fait que, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les allocations par pays ont diminué depuis l'introduction de la population rurale. Le groupe de travail aborde également les questions liées à la définition de la population rurale, à la répartition du revenu et aux sources de données utilisées par le FIDA. Le débat a trait au fait que la population rurale est généralement calculée, au niveau du pays, en liaison avec l'analyse de la population totale et la détermination de la population urbaine. La Banque mondiale charge son personnel dans les pays d'examiner et, le cas échéant, de valider la population totale (condition essentielle pour les prêts de l'IDA), avant de publier les données sur la population rurale. Le FIDA utilise les données telles qu'elles sont fournies par la Banque mondiale. L'accent est mis sur la nécessité d'effectuer constamment des études; il est précisé à ce propos que

l'Universidad Nacional de La Plata, en Argentine, est en train de mener une étude financée par la Banque mondiale (groupe sur la pauvreté dans la région Amérique latine et Caraïbes) sur les questions de population rurale et de revenu rural. Le secrétariat suivra la question avec l'université.

5. Sont également abordées les questions relatives à la variation des allocations par pays en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'au volume global de prêts accordés à la région. Les allocations à l'Amérique latine et aux Caraïbes ont varié avec l'introduction de la population rurale: certaines ont augmenté, d'autres ont diminué, ne serait-ce que légèrement. Présentée par le secrétariat, une étude portant sur le volume de prêts au niveau régional, dans le contexte d'une augmentation globale du programme de prêts du FIDA, met en évidence la nécessité d'aller de l'avant sur la voie de la constitution d'une réserve solide de projets et programmes à financer en Amérique latine et dans les Caraïbes. La nécessité d'envisager la réallocation au sein des régions est également soulevée et il est noté que, sur la base des décisions prises par le Conseil des gouverneurs, les allocations régionales ne sont plus appliquées depuis le programme de travail 2007.
6. Le groupe de travail prend acte de la collaboration régulière, dans l'esprit de la Déclaration de Paris, avec d'autres IFI aux fins de la mise en œuvre du SAFP ainsi que de la proposition, pour le FIDA, d'accueillir la réunion technique annuelle des banques multilatérales de développement (BMD) et des IFI au début du mois d'avril, à laquelle les membres du groupe de travail seraient invités en qualité d'observateurs. Le groupe de travail prend note de l'utilisation, par la Millenium Challenge Corporation, d'indicateurs qui font partie de l'évaluation de la performance du secteur rural. La majorité des analyses réalisées en relation avec l'évaluation de la performance du secteur rural en Amérique centrale sont effectuées par l'Unité régionale d'assistance technique (RUTA), dont le siège est au Costa Rica. À cet égard, le secrétariat informe le groupe de travail qu'il envisage d'organiser, en collaboration avec la RUTA, un atelier de 2-3 jours afin d'examiner la manière dont la RUTA a mené les enquêtes dans les pays et de discuter des conclusions et questions y relatives. De plus, il est proposé d'utiliser cet atelier afin de diffuser auprès d'une audience opérationnelle élargie, en espagnol, une synthèse de la conception et de la mise en œuvre du SAFP dans la région, dans les pays d'Amérique centrale mais aussi dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le secrétariat fournira, à une date ultérieure, de plus amples renseignements concernant l'atelier (prévu fin juin 2008).
7. Le groupe de travail convient de tenir sa prochaine réunion après l'atelier, à l'occasion de laquelle sera présenté un rapport sur cet événement et les questions qui y ont été soulevées.
8. Le groupe de travail discute de la demande avancée par le Conseil d'administration en décembre 2007, à savoir qu'un rapport de situation lui soit présenté par le groupe de travail lors de sa session d'avril 2008. Ce rapport, essentiellement informatif, devrait illustrer les réunions du groupe de travail en 2007 et en 2008 (à ce jour), les questions soulevées et les opinions exprimées. Il comprendrait également une synthèse de la réunion technique des BMD/IFI.
9. Le président clôt la réunion en confirmant que la prochaine réunion se tiendra après l'atelier du Costa Rica. Il exprime également son intention d'aller de l'avant dans les discussions, par exemple en limitant la nécessité de poser et d'examiner certains des problèmes fondamentaux débattus lors de réunions antérieures. À compter de la prochaine réunion, il serait souhaitable d'aborder des points précis. Le président demande également aux membres d'indiquer, à lui-même et au secrétariat, les questions dont ils souhaitent débattre au sein du groupe de travail.
10. Le secrétariat informe le groupe de travail que le procès-verbal et les présentations qui lui ont été faites seront mis en ligne sur une partie à accès restreint de la rubrique SAFP du site web du FIDA: [www.ifad.org/operations/pbas](http://www.ifad.org/operations/pbas).

## **B. Procès-verbal de la cinquième réunion, 12 septembre 2008, FIDA, Rome**

### **Membres:**

Présents: États-Unis – Liza Morris; Inde – Ramalingam Parasuram, président; Italie – Augusto Zodda; Mexique – Diego Alonso Simancas Gutiérrez; Suède – Amalia Garcia-Tharn

Absents: France; Mali; Nigéria; Venezuela (République bolivarienne du)

**Observateurs:** Argentine – María del Carmen Squeff; Brésil – José Antonio Marcondes De Carvalho, Felipe Haddock Lobo Goulart; Cameroun – Médi MOUNGUI; Danemark – Christina Wix Wagner

**Secrétariat:** K. Nwanze; K. Cleaver; B. Baldwin; T. Rice

1. Le président souhaite la bienvenue aux membres du groupe de travail et aux observateurs. Il indique que les objectifs de la réunion sont les suivants: passer en revue les SAFF d'autres institutions, échanger des idées sur les questions intéressant les membres du groupe et déterminer les thèmes de leurs travaux futurs. Au cours du débat pourraient également s'exprimer des points de vue utiles pour le document que la direction va présenter à la prochaine session de la Consultation sur la reconstitution des ressources, en octobre.
2. Après les présentations, le groupe de travail demande des éclaircissements sur l'emploi de l'expression "pays emprunteurs effectifs". Le secrétariat explique que quelque 130 pays peuvent prétendre à l'emprunt et qu'environ 33 prêts et dons au titre du CSD sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, de sorte qu'il y a toujours des pays qui ne reçoivent pas de nouveaux prêts chaque année voire pendant une période plus longue. Lors de l'adoption du SAFF en 2005, on a recensé 119 pays susceptibles d'avoir besoin d'un financement au cours de la période d'allocation 2005-2007. Vu le grand nombre de pays, beaucoup ont reçu par la suite de faibles allocations; notamment, 36 d'entre eux n'ont bénéficié que de l'allocation minimale de 1,0 million d'USD par an. Il fallait par ailleurs réaffecter les allocations inutilisées. Le nombre et le montant de ces réaffectations ont rendu difficile la programmation au niveau des pays. Par conséquent, la méthode adoptée pour la période d'allocations 2007-2009 ne prenait en considération pour les nouveaux engagements que les pays désignés comme emprunteurs effectifs, c'est-à-dire les pays où le FIDA escomptait des opérations de prêt ou de don au titre du CSD au cours de la période. Cette méthode a permis de recenser 90 pays susceptibles d'avoir besoin d'un financement et a facilité l'établissement d'allocations plus fiables et plus élevées au niveau des pays (neuf pays seulement ont reçu l'allocation minimale). Le secrétariat ajoute qu'à l'approche de la troisième et dernière année de la période d'allocation, l'une des questions qu'il examine actuellement est celle de savoir comment, sans bouleverser l'équilibre des allocations de tous les autres pays, il serait possible de faire entrer un ou deux pays déterminés, au cours de la période d'allocation 2007-2009, dans la réserve de projets devant être soumise à l'approbation du Conseil d'administration en 2009.
3. Le secrétariat entame la réunion par une brève présentation du SAFF appliqué au FIDA, en faisant distribuer un tableau comparatif des modes d'élaboration et de mise en œuvre des approches de ce système suivies par différentes institutions. Deux autres exposés sont ensuite faits. Lors du premier, M. Ken Watson, consultant en SAFF auprès de la Banque asiatique de développement, de la Banque développement des Caraïbes, de la Banque interaméricaine de développement, et membre depuis très peu de temps d'une équipe procédant à l'évaluation du SAFF appliqué au Fonds pour l'environnement mondial, donne une vue d'ensemble des éléments caractérisant le SAFF de toutes les institutions qui l'appliquent. M. Philip Quarcoo, récemment retraité de la Banque africaine de développement, décrit ensuite certains des traits propres au SAFF de l'institution pour laquelle il travaillait.

Ces exposés sont suivis d'une série de questions-réponses centrées sur l'équilibre ou le compromis à trouver entre le degré d'adaptabilité et de "flexibilité" que présentent les SAFF pour pouvoir faire face à l'évolution de la situation des pays bénéficiaires, d'une part, et la nécessité d'une approche prévisible et fondée sur des règles précises, d'autre part. Les sujets suivants sont débattus:

4. **La formule:** La formule de l'IDA a servi de référence à la plupart des organisations, mais les systèmes retenus ont évolué ces dernières années en fonction de données propres à chaque institution. Le coefficient de pondération attribué par le FIDA à la population constitue un exemple et, si les coefficients de base de la formule sont restés en l'état, les changements de pondération et de méthodologie d'implantation ont été relativement fréquents, de manière à privilégier l'utilité et la précision d'application du système.
5. **États fragiles et actions d'urgence:** Le groupe de travail examine les différentes approches suivies pour traiter plusieurs cas particuliers: situations post-conflit, États fragiles, situations d'urgence et pays en position particulièrement vulnérable. Les institutions ont mis en place divers dispositifs d'action allant du fonds post-conflit de la Banque mondiale au mécanisme conçu par la Banque asiatique de développement pour les petits États insulaires et à la facilité créée par la Banque africaine de développement en faveur des États fragiles. L'appui offert par la Banque de développement des Caraïbes pour les secours en cas de catastrophe ("vulnérabilité") est également mis en évidence. Il s'agit d'un domaine où, selon les participants, des recherches et des analyses plus approfondies sont nécessaires.
6. **Allocations et réaffectations:** Le groupe de travail examine la façon dont les différentes institutions procèdent à des réaffectations de fonds, généralement au cours de la troisième et dernière année de la période d'allocation. Notant que les directives opérationnelles du FIDA prévoient de telles possibilités de réaffectation, les participants procèdent à un utile échange de vues sur différentes approches, principalement celles suivies par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et reconnaissent que ce domaine appelle lui aussi des recherches et analyses complémentaires.
7. Le président clôt la réunion et remercie les participants et les auteurs des présentations en ajoutant que les questions soulevées et le rôle du groupe de travail tiendront une place substantielle dans le document qui va être diffusé sur la reconstitution des ressources. Il pourrait être bon, à son sens, de tenir une réunion supplémentaire en décembre avant la session du Conseil d'administration.

## Analyse de la soutenabilité de la dette pour le plan de travail 2009 (pays emprunteurs "effectifs" seulement)

Région	Vert (100% prêt)		Jaune (50%prêt/50%don)	Rouge (100% don)	
Afrique de l'Ouest et du Centre	Cameroun Cap-Vert Gabon Ghana	Mali Nigéria Sénégal	Bénin Burkina Faso Mauritanie Niger Sierra Leone	Tchad Congo (République du) Côte d'Ivoire République démocratique du Congo Gambie	Guinée Guinée-Bissau Libéria Togo
Afrique orientale et australe	Angola Botswana Kenya Madagascar Maurice Mozambique	Swaziland Ouganda République-Unie de Tanzanie Zambie	Éthiopie Lesotho Malawi	Burundi Comores Rwanda Zimbabwe	
Asie et Pacifique	Bangladesh Chine Inde Indonésie Maldives Mongolie	Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Sri Lanka Viet Nam	Bhoutan Cambodge Kirghizistan Népal	Afghanistan République démocratique populaire Lao Îles Salomon Tadjikistan	
Amérique latine et Caraïbes	Belize Bolivie Brésil Colombie Costa Rica République dominicaine Équateur El Salvador	Grenade Honduras Mexique Panama Paraguay Pérou Venezuela (République bolivarienne du)	Guyana Nicaragua	Haïti	
Proche-Orient et Afrique du Nord	Albanie Arménie Azerbaïdjan Bosnie-Herzégovine Égypte Géorgie Iraq Jordanie	Liban République de Moldova Maroc République arabe syrienne Ex-République yougoslave de Macédoine Tunisie Turquie		Djibouti Soudan Yémen	

## Période d'allocation 2007-2009

### Notes de pays pour 2008 et allocations annuelles pour 2009

Pays	Besoins du pays		Performance du pays				Emprunteurs effectifs				Total des allocations du pays 2007 à 2009
	RNB par habitant en 2006	Population rurale 2006	IARI 2007	Performance du secteur rural 2008	PAR 2008	Performance globale du pays	Note globale du pays	Allocation du pays pour 2007	Allocation du pays pour 2008	Allocation du pays pour 2009	
<b>Afrique de l'Ouest et du Centre</b>											
BENIN	530	5 211 995	3,57	3,94	4	4,03	3 560	6 232 440	5 977 197	5 790 363	18 000 000
BURKINA FASO	440	11 673 461	3,69	3,93	5	4,15	5 704	6 779 811	7 746 943	13 059 968	27 586 723
CAMEROUN	990	8 095 010	3,23	3,98	4	3,66	3 071	4 406 829	4 345 519	4 979 651	13 732 000
CAP-VERT REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	2 130	217 589	4,16	5,06	6	5,21	1 008	1 315 632	1 404 795	1 529 572	4 250 000
TCHAD	350	2 636 503	2,50	-	-	0,77	-	1 258 146	1 470 035	(2 728 182)	-
CONGO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU	450	7 771 576	2,58	2,99	5	3,44	3 234	5 914 820	6 411 226	7 218 123	19 544 169
CONGO, REPUBLIQUE DU	130	40 801 209	2,84	3,39	3	3,11	7 602	8 296 317	11 564 144	3 469 539	23 330 000
CÔTE D'IVOIRE	1 569	1 454 322	2,66	3,19	6	4,07	1 560	2 949 981	2 671 608	3 481 241	9 102 830
GABON	880	10 319 737	2,55	2,71	3	2,89	2 190	2 143 795	2 524 265	4 887 500	9 555 560
GAMBIE	5 360	208 683	-	2,83	-	2,83	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
GHANA	290	752 688	3,23	3,68	6	4,40	2 071	2 777 282	2 883 042	3 192 437	8 852 761
GUINEE	510	11 840 145	3,95	4,00	5	4,31	5 948	10 057 500	8 891 750	13 964 547	32 913 797
GUINEE-BISSAU	400	6 109 260	3,01	3,47	4	3,70	3 472	5 493 515	5 458 487	7 748 752	18 700 754
LIBÉRIA	190	1 157 136	2,59	3,13	-	2,96	1 264	1 500 740	1 803 631	1 377 629	4 682 000
MALI	130	1 475 233	-	2,39	-	2,39	1 009	-	-	2 251 978	2 251 978
MAURITANIE	460	8 250 998	3,71	3,92	5	4,08	4 662	6 831 579	8 834 966	10 944 278	26 610 822
NIGER	760	1 807 922	3,38	3,89	6	4,53	2 551	3 509 901	4 006 011	5 842 014	13 357 927
NIGERIA	270	11 401 479	3,30	3,82	4	3,71	5 084	3 595 460	6 219 728	6 184 812	16 000 000
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	620	73 807 176	3,40	3,32	5	4,03	11 304	13 124 325	15 196 367	14 837 307	43 158 000
SENEGAL	800	63 850	2,98	-	6	2,70	-	-	-	-	-
SIERRA LEONE	760	7 018 939	3,73	3,91	4	3,97	3 622	4 717 804	4 982 398	5 459 797	15 160 000
<b>Total</b>	240	3 362 922	3,09	3,64	4	3,52	2 717	2 146 890	3 720 348	6 220 486	12 087 724
							<b>71 633</b>	<b>94 052 768</b>	<b>107 112 463</b>	<b>120 711 815</b>	<b>321 877 046</b>

Pays	Besoins du pays		Performance du pays				Emprunteurs effectifs				Total des allocations du pays 2007 à 2009
	RNB par habitant en 2006	Population rurale 2006	IARI 2007	Performance du secteur rural 2008	PAR 2008	Performance globale du pays	Note globale du pays	Allocation du pays pour 2007	Allocation du pays pour 2008	Allocation du pays pour 2009	
<b>Afrique orientale et australe</b>											
ANGOLA	1 970	7 622 866	2,73	3,04	4	3,32	2 063	2 636 540	2 668 346	3 095 114	8 400 000
BOTSWANA	5 570	777 455	-	4,38	-	4,38	-	1 544 070	1 465 841	(3 009 912)	-
BURUNDI	100	7 329 609	3,02	3,42	4	3,54	4 870	5 628 332	8 059 136	10 868 464	24 555 932
COMORES	660	382 399	2,39	3,17	-	2,93	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
ÉRYTHRÉE	190	3 761 199	2,43	3,65	5	3,91	-	-	-	-	-
ÉTHIOPIE	170	64 593 329	3,42	4,35	6	4,74	20 358	22 663 585	28 583 725	40 354 292	91 601 601
KENYA	580	28 877 257	3,63	4,15	4	4,10	7 781	7 399 223	10 705 846	12 724 931	30 830 000
LESOTHO	980	1 616 258	3,53	3,89	6	4,56	2 308	2 647 951	3 372 366	2 867 683	8 888 000
MADAGASCAR	280	13 970 750	3,68	4,10	5	4,33	7 521	9 828 340	13 039 341	17 657 598	40 525 279
MALAWI	230	11 174 125	3,41	3,87	5	4,21	6 749	5 096 934	8 509 866	3 095 200	16 702 000
MAURICE	5 430	720 975	-	5,03	4	4,76	1 140	1 000 000	1 000 000	2 677 216	4 677 216
MOZAMBIQUE	310	13 572 722	3,61	3,92	5	4,20	6 821	9 797 757	10 150 016	11 287 227	31 235 000
RWANDA	250	7 550 571	3,66	4,32	4	4,15	5 380	6 188 867	6 773 949	8 787 184	21 750 000
SWAZILAND	2 400	860 491	-	3,77	5	4,26	1 217	1 000 000	1 000 000	2 857 831	4 857 831
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	350	29 736 083	3,88	4,60	6	4,94	13 034	14 964 289	19 611 724	22 020 144	56 596 157
OUGANDA	300	26 089 517	3,88	4,28	4	4,24	9 402	14 335 091	17 082 703	22 072 408	53 490 203
ZAMBIE	630	7 586 129	3,48	3,71	4	3,91	3 798	5 893 220	5 421 438	5 855 343	17 170 000
ZIMBABWE	131	8 415 775	1,65	2,27	1	1,56	942	1 063 649	1 233 726	1 466 625	3 764 000
<b>Total</b>							<b>93 384</b>	<b>112 687 847</b>	<b>139 678 024</b>	<b>165 677 348</b>	<b>418 043 219</b>

Pays	Besoins du pays		Performance du pays				Emprunteurs effectifs				Total des allocations du pays 2007 à 2009
	RNB par habitant en 2006	Population rurale 2006	IARI 2007	Performance du secteur rural 2008	PAR 2008	Performance globale du pays	Note globale du pays	Allocation du pays pour 2007	Allocation du pays pour 2008	Allocation du pays pour 2009	
<b>Asie et Pacifique</b>											
AFGHANISTAN	319	20 014 448	2,50	2,90	-	2,78	3 528	5 014 121	6 390 530	7 874 557	19 279 209
BANGLADESH	450	116 150 733	3,48	4,01	6	4,42	18 103	17 600 725	25 488 496	28 591 778	71 681 000
CAMBODGE	490	11 311 860	3,21	3,63	6	4,24	5 695	4 952 398	8 408 300	9 653 302	23 014 000
CHINE	2 000	770 025 245	-	4,31	5	4,39	-	28 250 000	30 750 000	33 750 000	92 750 000
INDE	820	788 187 877	3,85	3,77	4	3,69	-	28 250 000	30 750 000	33 750 000	92 750 000
INDONÉSIE	1 420	113 260 541	-	3,80	6	4,76	15 552	21 483 496	22 409 561	24 836 443	68 729 500
KIRGHIZISTAN	500	3 325 021	3,67	3,83	5	4,14	3 117	4 888 345	5 704 204	7 136 971	17 729 521
LAO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE	500	4 549 928	3,14	3,60	5	3,82	3 062	3 905 401	5 292 005	6 833 303	16 030 709
MALDIVES	3 010	209 904	3,56	3,16	3	3,15	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
MONGOLIE	1 000	1 115 020	3,41	3,68	6	4,44	1 843	3 313 012	3 126 155	(3 439 167)	3 000 000
NÉPAL	320	23 141 348	3,44	3,68	3	3,43	5 730	4 904 895	8 748 093	8 347 012	22 000 000
PAKISTAN	800	102 842 519	3,58	3,65	4	3,65	10 103	14 271 749	15 937 106	23 718 483	53 927 338
PAPOUASIE-NOUVELLE- GUINEE	740	5 363 223	3,32	3,24	-	3,27	-	1 921 736	3 724 399	(3 946 135)	1 700 000
PHILIPPINES	1 390	31 538 013	-	4,38	4	4,21	6 891	13 958 556	13 859 932	16 178 265	43 996 753
ÎLES SALOMON	690	400 189	2,73	2,86	-	2,82	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
SRI LANKA	1 310	16 883 214	-	3,90	3	3,68	4 022	7 490 290	8 523 554	9 443 254	25 457 098
TADJIKISTAN	390	5 006 437	3,24	3,82	-	3,64	3 088	3 478 837	4 228 371	4 592 792	12 300 000
VIET NAM	700	61 499 843	3,79	4,64	5	4,46	12 347	18 071 685	18 182 290	20 496 025	56 750 000
<b>Total</b>							<b>93 081</b>	<b>183 755 246</b>	<b>213 522 997</b>	<b>229 816 884</b>	<b>627 095 127</b>

Pays	Besoins du pays		Performance du pays				Emprunteurs effectifs				Total des allocations du pays 2007 à 2009
	RNB par habitant en 2006	Population rurale 2006	IARI 2007	Performance du secteur rural 2008	PAR 2008	Performance globale du pays	Note globale du pays	Allocation du pays pour 2007	Allocation du pays pour 2008	Allocation du pays pour 2009	
<b><i>Amérique latine et Caraïbes</i></b>											
BELIZE	3 740	153 211	-	3,68	1	2,33	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
BOLIVIE	1 100	3 305 649	3,73	3,93	5	4,09	-	5 574 494	5 065 925	(2 640 419)	8 000 000
BRÉSIL	4 710	29 042 146	-	4,62	6	5,22	7 514	20 153 094	12 207 721	17 641 594	50 002 409
COLOMBIE	3 120	12 300 782	-	4,19	6	4,98	-	10 990 253	8 440 564	(6 430 817)	13 000 000
COSTA RICA	4 980	1 661 855	-	4,49	5	4,62	1 603	3 116 764	3 063 056	3 763 023	9 942 843
REPUBLIQUE DOMINICAINE	2 910	3 120 922	-	4,19	6	4,98	2 825	4 930 713	4 435 501	4 633 785	14 000 000
EQUATEUR	2 910	4 847 773	-	4,22	4	3,90	2 116	4 286 776	3 802 263	4 968 825	13 057 863
EL SALVADOR	2 680	2 698 165	-	4,27	6	5,03	2 750	4 455 566	4 470 108	6 455 562	15 381 236
GUATEMALA	2 590	6 819 155	-	3,96	5	4,20	2 933	5 626 908	6 113 796	6 886 993	18 627 698
GUYANA	1 150	530 205	3,42	3,75	3	3,35	726	1 000 000	1 177 117	1 661 590	3 838 707
HAÏTI	430	5 718 576	2,86	3,60	3	3,24	2 537	-	-	5 661 259	5 661 259
HONDURAS	1 270	3 696 192	3,84	3,68	5	4,14	2 589	2 169 297	3 433 135	3 782 568	9 385 000
MEXIQUE	7 830	24 742 151	-	4,08	3	3,65	3 006	12 048 680	6 324 560	7 057 542	25 430 783
NICARAGUA	930	2 247 246	3,75	4,01	5	4,44	2 578	2 379 212	3 158 604	3 490 185	9 028 000
PANAMA	5 000	933 661	-	4,09	3	3,48	-	1 757 887	1 249 415	1 000 000	4 007 302
PARAGUAY	1 410	2 460 544	-	3,75	4	3,64	1 627	1 125 847	1 000 000	1 684 153	3 810 000
PÉROU	2 980	7 498 575	-	4,35	6	5,07	4 318	8 654 979	6 846 235	7 534 786	23 036 000
VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)	6 070	1 702 318	-	4,34	6	5,06	1 850	7 120 711	3 042 920	4 343 937	14 507 568
<b>Total</b>							<b>38 973</b>	<b>96 391 181</b>	<b>74 830 921</b>	<b>72 494 565</b>	<b>243 716 666</b>

Pays	<b>Besoins du pays</b>		<b>Performance du pays</b>				<b>Emprunteurs effectifs</b>				Total des allocations du pays 2007 à 2009
	RNB par habitant en 2006	Population rurale 2006	IARI 2007	Performance du secteur rural 2008	PAR 2008	Performance globale du pays	Note globale du pays	Allocation du pays pour 2007	Allocation du pays pour 2008	Allocation du pays pour 2009	
<b>Proche-Orient et Afrique du Nord</b>											
ALBANIE	2 930	1 708 523	-	4,51	6	5,16	2 312	2 778 746	3 250 453	3 570 802	9 600 000
ARMÉNIE	1 920	1 082 836	4,35	5,17	6	5,30	2 203	3 754 371	3 287 845	5 171 535	12 213 751
AZERBAÏDJAN	1 840	4 108 146	3,77	4,33	6	4,80	3 334	5 224 646	5 540 688	7 828 326	18 593 659
BOSNIE-HERZEGOVINE	3 230	2 109 265	3,68	4,50	6	4,86	2 199	3 448 270	3 653 476	5 161 501	12 263 247
DJIBOUTI	1 060	110 499	3,08	3,46	5	3,82	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
ÉGYPTE	1 360	42 289 736	-	4,19	6	4,77	10 108	11 702 091	14 852 864	16 245 045	42 800 000
GEORGIE	1 580	2 114 532	4,26	4,44	2	3,38	1 270	2 058 521	1 898 322	2 083 157	6 040 000
IRAQ	1 646	9 452 538	-	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	(815 000)	1 185 000
JORDANIE	2 650	962 435	-	4,27	5	4,46	1 365	3 363 814	1 859 075	2 247 110	7 470 000
LIBAN	5 580	538 544	-	4,24	-	4,24	790	2 608 480	1 000 000	1 191 520	4 800 000
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	3 070	619 466	-	4,56	6	5,19	-	2 744 224	2 318 116	(5 062 341)	-
MOLDOVA	1 080	2 032 869	3,78	4,44	6	4,86	2 838	4 107 787	4 461 226	4 668 988	13 238 000
MAROC	2 160	12 399 899	-	4,19	5	4,33	4 276	5 743 274	6 196 046	7 167 680	19 107 000
SOUDAN	800	21 991 004	2,51	2,79	4	3,23	3 945	8 502 113	8 147 194	8 805 484	25 454 791
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	1 560	9 544 637	-	4,19	5	4,50	4 463	7 382 208	6 649 507	6 273 286	20 305 000
TUNISIE	2 970	3 475 964	-	4,38	6	4,87	2 822	4 434 276	4 251 760	6 625 139	15 311 174
TURQUIE	5 400	23 527 140	-	4,42	3	3,80	3 498	3 215 898	3 247 091	6 037 011	12 500 000
YÉMEN	760	15 708 068	3,23	3,92	4	3,84	4 867	5 044 240	7 241 935	8 100 145	20 386 319
<b>Total</b>							<b>50 290</b>	<b>78 112 958</b>	<b>79 855 596</b>	<b>86 299 388</b>	<b>244 267 942</b>
<b>Total FIDA</b>							<b>347 360</b>	<b>565 000 000</b>	<b>615 000 000</b>	<b>675 000 000</b>	<b>1 855 000 000</b>

# Évaluation de la performance du cadre sectoriel du développement rural en 2008

Tableau 1: Afrique de l'Ouest et du Centre

Indicateurs	Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Cap-Vert	République centrafricaine	Tchad	Rép. dém. du Congo	Rép. du Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Libéria	Mali	Mauritanie	Niger	Nigéria	Sénégal	Sierra Leone	Moyenne régionale
<b>A. Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations</b>																						
A i) environnement politique et juridique des organisations rurales	4,13	4,83	5,25	5,63	-	4,00	4,00	3,00	3,25	3,00	4,23	4,13	4,00	3,50	2,50	4,15	4,75	4,50	3,80	4,56	3,50	4,03
A ii) dialogue entre le gouvernement et les organisations rurales	4,50	4,14	4,25	5,25	-	3,25	2,88	3,25	3,38	2,00	3,70	3,75	4,00	2,00	2,50	4,50	4,00	3,25	2,55	4,38	3,75	3,32
<b>B. Améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et aux technologies</b>																						
B i) accès à la terre	3,13	2,88	4,00	4,00	-	3,75	3,25	4,00	2,75	3,00	3,95	3,63	3,75	3,75	2,00	2,98	3,00	3,00	2,73	3,38	3,00	3,24
B ii) accès à l'eau à usage agricole	3,25	3,91	3,75	5,13	-	3,00	3,25	3,13	2,75	4,00	3,45	3,63	2,75	2,50	2,00	3,60	3,50	3,00	2,95	4,00	3,00	3,16
B iii) accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	3,83	3,99	3,67	4,17	-	2,67	2,50	3,17	2,67	2,00	3,20	3,33	3,67	3,00	2,00	4,20	3,33	3,67	3,10	4,00	3,67	3,14
<b>C. Améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés</b>																						
C i) mise en place de conditions propices au développement des services financiers ruraux	3,75	4,37	4,25	5,00	-	3,25	4,00	3,06	3,00	4,00	3,88	4,75	3,25	1,75	2,00	4,28	4,25	3,75	3,75	3,75	3,75	3,53
C ii) climat de l'investissement pour les entreprises rurales	4,17	4,29	3,67	5,00	-	2,67	3,50	2,97	2,67	2,00	3,87	4,00	3,00	3,33	2,67	4,50	4,00	4,33	3,77	4,17	4,33	3,49
C iii) accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	4,33	3,68	3,33	5,00	-	3,00	3,50	3,17	3,00	2,00	3,87	4,83	3,33	3,33	2,00	3,90	3,00	4,00	3,97	3,42	4,00	3,39
<b>D. Questions d'équité entre les sexes</b>																						
D i) accès à l'éducation dans les zones rurales	4,38	3,76	4,25	5,50	-	2,75	3,75	3,16	2,25	4,00	3,95	4,63	3,00	4,00	3,00	3,58	4,75	4,00	3,80	4,00	3,50	3,63
D ii) représentation des femmes	4,33	3,99	4,33	5,33	-	2,33	4,00	4,00	2,33	4,00	4,57	4,50	3,67	4,33	3,00	3,30	4,33	4,33	3,07	3,50	3,67	3,68
<b>E. Gestion des fonds publics et respect des obligations redditionnelles</b>																						
E i) affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	3,63	4,60	3,50	5,13	-	2,75	3,25	2,73	2,25	2,00	3,40	3,63	3,75	3,25	2,00	3,83	3,75	4,25	3,15	3,81	3,75	3,22
E ii) respect des obligations redditionnelles, transparence et corruption en zone rurale	3,88	2,76	3,50	5,63	-	2,50	2,75	2,68	2,25	2,00	2,10	3,25	3,50	2,75	3,00	4,28	4,00	3,75	3,25	3,94	3,75	3,11
Tous indicateurs confondus	3,94	3,93	3,98	5,06	-	2,99	3,39	3,19	2,71	2,83	3,68	4,00	3,47	3,13	2,39	3,92	3,89	3,82	3,32	3,91	3,64	3,39

Tableau 2: Afrique orientale et australe

Indicateurs	Angola	Botswana	Burundi	Comores	Éthiopie	Érythrée	Kenya	Lesotho	Madagascar	Malawi	Maurice	Mozambique	Rwanda	Swaziland	République- Unie de Tanzanie	Ouganda	Zambie	Zimbabwe	Moyenne régionale
<b>A. Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations</b>																			
A i) environnement politique et juridique des organisations rurales	3,25	4,25	3,88	3,25	4,13	3,75	4,75	4,00	4,00	4,00	4,50	4,25	4,00	3,75	4,50	4,50	3,75	1,75	3,90
A ii) dialogue entre le gouvernement et les organisations rurales	3,25	4,25	3,00	3,25	4,00	3,75	4,00	3,75	4,00	4,00	4,50	3,75	4,25	3,50	4,75	4,00	3,50	1,25	3,71
<b>B. Améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et aux technologies</b>																			
B i) accès à la terre	2,75	4,00	3,50	3,50	3,75	4,75	3,75	3,50	3,75	3,75	4,75	4,00	4,25	3,25	4,50	4,00	3,25	2,00	3,72
B ii) accès à l'eau à usage agricole	2,25	4,00	3,00	2,75	4,00	3,25	4,25	2,50	4,00	3,75	4,50	2,75	4,25	4,00	5,00	3,75	3,50	2,75	3,57
B iii) accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	3,33	3,67	3,17	2,50	4,50	3,33	3,67	3,33	4,67	3,33	4,00	3,67	3,67	3,00	5,00	4,67	3,67	2,00	3,62
<b>C. Améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés</b>																			
C i) mise en place de conditions propices au développement des services financiers ruraux	2,75	3,63	3,75	4,25	5,00	2,75	4,25	4,00	4,25	3,75	5,00	4,00	4,00	4,50	4,00	3,75	4,00	2,50	3,90
C ii) climat de l'investissement pour les entreprises rurales	3,00	4,67	3,33	3,00	4,67	3,00	5,00	4,00	4,33	3,33	5,33	4,33	4,67	3,00	4,33	4,67	4,00	2,00	3,93
C iii) accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	2,67	3,67	2,67	2,67	4,00	3,00	4,00	3,33	4,33	3,67	6,00	3,67	4,00	3,67	3,33	4,00	4,00	2,67	3,63
<b>D. Questions d'équité entre les sexes</b>																			
D i) accès à l'éducation dans les zones rurales	3,75	5,50	3,00	3,00	4,50	3,75	4,75	5,50	4,25	5,00	6,00	4,25	4,75	3,75	5,25	4,50	4,75	2,75	4,39
D ii) représentation des femmes	4,00	5,00	3,33	3,67	3,67	4,00	4,33	5,00	3,33	4,33	5,33	3,67	5,00	4,33	5,00	5,00	3,33	3,33	4,20
<b>E. Gestion des fonds publics et respect des obligations redditionnelles</b>																			
E i) affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	3,25	5,00	4,38	3,25	5,25	3,75	3,50	3,75	4,25	3,50	5,50	4,50	4,75	4,00	4,75	4,00	3,25	1,75	4,02
E ii) respect des obligations redditionnelles, transparence et corruption en zone rurale	2,25	4,88	4,00	3,00	4,75	4,75	3,50	4,00	4,00	4,00	5,00	4,25	4,25	4,50	4,75	4,50	3,50	2,50	4,02
Tous indicateurs confondus	3,04	4,38	3,42	3,17	4,35	3,65	4,15	3,89	4,10	3,87	5,03	3,92	4,32	3,77	4,60	4,28	3,71	2,27	3,88

Tableau 3: Asie et Pacifique

Indicateurs	Afghanistan	Bangladesh	Cambodge	Chine	Inde	Indonésie	Kirghizistan	R.D.P. lao	Maldives	Mongolie	Népal	Pakistan	Papouasie- Nouvelle- Guinée	Philippines	Îles Salomon	Sri Lanka	Tadjikistan	Viet Nam	Moyenne régionale
<b>A. Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations</b>																			
A i) environnement politique et juridique des organisations rurales	3,75	4,75	3,50	4,25	3,75	4,00	3,75	3,75	3,25	3,75	3,75	3,75	3,38	5,00	3,13	4,00	4,75	5,25	3,93
A ii) dialogue entre le gouvernement et les organisations rurales	3,00	4,50	2,50	4,00	3,25	3,50	4,00	4,50	2,75	4,00	3,00	4,00	3,13	4,50	2,75	3,75	4,25	5,25	3,70
<b>B. Améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et aux technologies</b>																			
B i) accès à la terre	2,25	3,25	3,75	4,25	3,00	4,00	4,00	3,50	2,75	3,50	3,50	3,50	3,88	4,00	3,50	3,25	2,75	4,50	3,59
B ii) accès à l'eau à usage agricole	2,75	3,75	3,75	3,75	4,00	3,50	3,00	3,50	2,63	3,00	3,50	3,25	2,75	4,25	2,63	3,00	3,75	4,75	3,44
B iii) accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	2,33	3,67	3,00	4,33	4,33	3,33	3,67	3,33	2,50	3,00	3,00	3,33	2,83	4,00	2,50	3,00	3,33	4,33	3,36
<b>C. Améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés</b>																			
C i) mise en place de conditions propices au développement des services financiers ruraux	3,50	4,50	4,25	3,75	4,00	3,75	4,00	3,50	3,75	4,00	4,00	4,75	3,63	4,75	2,75	4,00	3,75	4,00	3,87
C ii) climat de l'investissement pour les entreprises rurales	4,00	4,00	4,00	4,67	4,00	3,67	3,67	3,67	3,67	4,00	4,33	4,00	4,00	4,00	2,83	3,67	4,00	4,00	3,81
C iii) accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	2,67	3,67	4,00	4,67	3,33	3,33	4,00	2,67	2,67	3,33	3,67	4,00	2,67	4,00	2,50	4,00	3,33	4,00	3,49
<b>D. Questions d'équité entre les sexes</b>																			
D i) accès à l'éducation dans les zones rurales	2,25	5,00	4,75	4,50	4,00	5,25	4,25	4,00	4,88	5,75	3,75	3,50	3,63	5,75	3,63	5,75	5,25	5,75	4,69
D ii) représentation des femmes	2,33	4,00	3,33	5,00	4,33	4,00	4,67	4,00	3,00	3,33	4,67	2,67	3,17	4,33	2,17	5,33	3,67	5,33	3,98
<b>E. Gestion des fonds publics et respect des obligations redditionnelles</b>																			
E i) affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	3,50	3,75	3,50	4,50	3,75	3,50	3,75	3,50	3,00	3,50	4,25	3,50	3,38	4,00	3,25	3,50	3,75	4,50	3,69
E ii) respect des obligations redditionnelles, transparence et corruption en zone rurale	2,50	3,25	3,25	4,00	3,50	3,75	3,25	3,25	3,13	3,00	2,75	3,50	2,50	4,00	2,75	3,50	3,25	4,00	3,33
Tous indicateurs confondus	2,90	4,01	3,63	4,31	3,77	3,80	3,83	3,60	3,16	3,68	3,68	3,65	3,24	4,38	2,86	3,90	3,82	4,64	3,74

Tableau 4: Amérique latine et Caraïbes

Indicateurs	Belize	Bolivie	Brésil	Colombie	Costa Rica	République dominicaine	Équateur	El Salvador	Guatemala	Haïti	Honduras	Mexique	Nicaragua	Panama	Paraguay	Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)	Moyenne régionale
<b>A. Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations</b>																		
A i) environnement politique et juridique des organisations rurales	4,00	4,50	5,50	4,00	4,25	4,00	4,50	4,50	4,00	4,00	3,75	4,00	4,50	4,00	4,00	5,13	4,50	4,26
A ii) dialogue entre le gouvernement et les organisations rurales	3,50	4,00	4,88	3,38	4,00	4,00	4,50	4,00	3,75	3,94	3,75	4,00	4,13	4,00	4,13	3,75	4,75	4,08
<b>B. Améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et aux technologies</b>																		
B i) accès à la terre	3,25	3,75	4,13	3,75	4,13	3,75	3,63	3,75	3,38	3,06	3,38	4,00	3,81	4,00	3,25	4,00	4,13	3,77
B ii) accès à l'eau à usage agricole	3,00	3,63	3,88	3,50	4,00	3,88	3,75	3,75	3,50	4,13	3,25	3,50	3,25	4,00	3,50	4,00	3,63	3,69
B iii) accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	3,67	3,50	4,50	3,67	4,33	4,00	4,00	4,00	3,33	3,00	3,67	3,67	3,92	3,83	3,33	4,00	4,33	3,79
<b>C. Améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés</b>																		
C i) mise en place de conditions propices au développement des services financiers ruraux	3,75	4,00	4,50	3,75	4,00	4,50	4,50	4,38	4,13	4,13	3,38	4,13	3,88	3,88	3,88	4,63	3,88	4,03
C ii) climat de l'investissement pour les entreprises rurales	4,00	3,50	4,00	5,00	4,50	4,00	4,00	4,50	4,50	3,75	3,83	4,33	3,92	4,67	4,17	4,83	4,67	4,23
C iii) accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	3,33	3,50	4,33	4,17	4,67	4,67	4,00	4,33	4,67	3,67	3,67	4,17	4,17	4,17	3,83	4,67	4,17	4,11
<b>D. Questions d'équité entre les sexes</b>																		
D i) accès à l'éducation dans les zones rurales	5,00	4,50	6,00	6,00	6,00	4,75	5,00	5,25	4,25	3,25	4,25	4,63	3,88	4,63	4,25	4,63	5,00	4,83
D ii) représentation des femmes	4,00	4,50	5,33	4,67	4,83	4,83	4,50	4,50	4,00	3,50	3,83	4,00	4,50	4,17	3,83	4,17	5,00	4,35
<b>E. Gestion des fonds publics et respect des obligations redditionnelles</b>																		
E i) affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	3,00	3,88	4,38	4,38	4,63	4,00	4,38	4,25	4,00	3,31	3,63	4,00	4,13	3,88	3,50	4,25	4,00	3,97
E ii) respect des obligations redditionnelles, transparence et corruption en zone rurale	3,63	3,88	4,00	4,00	4,50	3,88	3,88	4,00	4,00	3,50	3,75	4,50	4,00	3,88	3,38	4,13	4,00	3,99
Tous indicateurs confondus	3,68	3,93	4,62	4,19	4,49	4,19	4,22	4,27	3,96	3,60	3,68	4,08	4,01	4,09	3,75	4,35	4,34	4,09

Tableau 5: Proche-Orient et Afrique du Nord

Indicateurs	Albanie	Arménie	Azerbaïdjan	Bosnie- Herzégovine	Djibouti	Égypte	Géorgie	Iraq	Jordanie	Liban	Ex- République yougoslave de Macédoine	Moldova	Maroc	Soudan	République arabe syrienne	Tunisie	Turquie	Yémen	Moyenne régionale
<b>A. Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations</b>																			
A i) environnement politique et juridique des organisations rurales	4,50	5,50	4,25	4,75	3,50	4,00	4,50	-	4,25	4,25	4,75	4,50	5,00	3,50	3,63	4,25	4,25	4,75	4,10
A ii) dialogue entre le gouvernement et les organisations rurales	4,25	4,75	4,00	4,50	3,00	4,00	4,00	-	4,00	3,75	4,25	4,00	4,00	3,25	3,88	4,00	4,75	4,00	3,77
<b>B. Améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et aux technologies</b>																			
B i) accès à la terre	4,75	5,25	4,75	5,00	3,50	5,25	5,25	-	5,00	4,25	4,50	5,00	4,25	2,50	4,25	4,25	4,75	4,50	4,25
B ii) accès à l'eau à usage agricole	4,00	5,25	4,50	4,50	4,00	4,75	3,75	-	4,50	3,50	3,75	4,00	4,25	2,50	4,50	4,63	5,00	4,25	3,98
B iii) accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	4,00	4,33	4,00	4,00	2,33	4,00	3,33	-	3,67	3,50	3,67	4,00	3,67	3,00	3,67	3,50	4,00	4,00	3,45
<b>C. Améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés</b>																			
C i) mise en place de conditions propices au développement des services financiers ruraux	5,00	6,00	4,50	4,25	3,25	4,00	4,75	-	3,00	4,00	5,00	4,50	5,00	2,75	3,75	3,63	3,75	4,00	3,89
C ii) climat de l'investissement pour les entreprises rurales	5,00	5,00	4,33	4,33	4,00	4,67	4,67	-	5,00	4,67	4,67	4,50	4,33	2,67	4,33	5,00	5,00	3,67	4,17
C iii) accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	4,67	5,67	4,33	5,00	3,00	4,50	4,00	-	5,00	4,67	5,00	4,33	4,33	2,33	4,33	5,33	4,67	4,33	4,17
<b>D. Questions d'équité entre les sexes</b>																			
D i) accès à l'éducation dans les zones rurales	4,75	6,00	5,00	5,00	4,50	3,63	6,00	-	5,50	6,00	6,00	5,00	3,75	3,50	4,63	5,50	4,50	3,50	4,59
D ii) représentation des femmes	4,00	4,33	4,33	4,67	3,67	4,17	4,33	-	3,33	4,33	4,33	5,00	3,50	3,50	4,50	4,00	3,67	3,00	3,80
<b>E. Gestion des fonds publics et respect des obligations redditionnelles</b>																			
E i) affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	4,75	5,50	4,00	4,00	3,25	4,00	4,75	-	4,25	3,50	4,75	4,50	4,38	2,00	5,13	4,50	4,75	3,75	3,94
E ii) respect des obligations redditionnelles, transparence et corruption en zone rurale	4,50	4,50	4,00	4,00	3,50	3,38	4,00	-	3,75	4,50	4,00	4,00	3,88	2,00	3,75	4,00	4,00	3,25	3,56
Tous indicateurs confondus	4,51	5,17	4,33	4,50	3,46	4,19	4,44	-	4,27	4,24	4,56	4,44	4,19	2,79	4,19	4,38	4,42	3,92	3,97

